

Avis adopté

Séance plénière du 24 mai 2023

Quels besoins de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?

Déclaration du groupe CFTC

Quand on évoque la biomasse c'est la plupart du temps en référence à l'énergie. De fait, la biomasse doit être considérée comme une composante essentielle de la politique énergétique à venir pour lutter contre le changement climatique et dans la perspective d'une crise des ressources énergétiques fossiles. Mais il ne s'agit là que d'une des parties constituant la biomasse parmi d'autres. Tel est l'intérêt de cet avis.

Leurs auteurs, Claire TUTENUIT et Pascal FERREY, au nom de la commission Environnement, retiennent en effet une définition plus large de la biomasse composée par l'ensemble des organismes vivants dans un lieu déterminé à un moment donné et dont l'humanité tire sa nourriture et une partie des ressources quotidiennement nécessaires. Partant de là, ils mettent en lumière les conflits d'usage qui peuvent en résulter entre la part de la biomasse qui peut satisfaire nos besoins énergétiques, mais aussi l'alimentation humaine et animale, la politique industrielle ou la construction de bâtiments. Ils soulignent que la biomasse remplit également la fonction primordiale d'être porteuse de la biodiversité actuellement en grand danger et que, pour être renouvelable, encore faut-il que la biomasse ne soit pas surexploitée.

Dans la mesure où il y a urgence à agir, l'avis propose une méthode (dresser un bilan de l'existant, dresser les perspectives des besoins à venir, se fixer des priorités et se préoccuper de la manière de les satisfaire). Mais cela ne pourra se faire que par la mise en place d'une gouvernance qui viserait l'intérêt collectif et intégrerait l'ensemble des acteurs.

La CFTC ne peut qu'y souscrire. Dans cette perspective, elle soutient l'ensemble des préconisations mises en avant dans le texte : la sobriété, une meilleure connaissance par tous des différentes composantes de la biomasse, et une gouvernance qui favorise les interactions entre les acteurs concernées (Etat, régions, départements, communes et individus).

La CFTC, vous l'aurez compris, a voté en faveur de l'avis.